

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

N° AM RH 5 2024

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 04/13022020DEL du 13 février 2020 relative à la détermination des « ratios promu-promouvables »,

Vu l'arrêté n°AR-01102021-LDG en date du 1^{er} octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} octobre 2021,

Vu la délibération n°1-02042024 DEL en date du 2 avril 2024 créant le poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 2 avril 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ¹	Promouvable à la date du
1.	SAUZEAU Claudie	Adjoint technique territorial	02/04/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à BOURGNEUF le 2 avril 2024

Le Maire,
Paul-Roland VINCENT

PUBLIÉ LE : 02/04/2024

